



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## insertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 61396

### Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés persistantes que rencontrent les personnes handicapées pour entrer sur le marché du travail. Alors que la forte croissance économique a permis en 2000 une progression de l'emploi de toutes les catégories sociales, y compris les plus touchées par le chômage (jeunes et chômeurs de longue durée), les personnes handicapées ont été moins favorisées par ce changement de conjoncture. Sur 739 000 actifs souffrant d'un handicap, seuls 604 000, d'après les chiffres fournis par ses services, bénéficient d'un emploi. Plus de 18 % d'entre eux sont donc en recherche d'emploi, dont 43 % depuis plus d'un an et 13,1 % depuis trois ans et plus. En outre, de très nombreux actifs handicapés qui bénéficient d'un emploi sont en fait dans une situation précaire (contrat à durée déterminée, emploi aidé). Les fruits de la croissance sont de plus insuffisamment répartis en termes d'emploi : en effet, alors que le chômage a diminué de 9,2 % en milieu ordinaire sur l'année 2000, la croissance n'a permis qu'un recul de 8,1 % du nombre de demandeurs d'emploi handicapés. Sensible à la situation des actifs handicapés demandeurs d'emploi et soucieux de leur insertion locale, il se permet de lui faire part de leurs inquiétudes à ce sujet et de lui demander de bien vouloir lui indiquer les éventuelles mesures qu'elle entend prendre en leur faveur.

### Texte de la réponse

Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés a baissé de plus de 8 % en 2000. Si le chômage a baissé plus tardivement pour les travailleurs handicapés que pour l'ensemble des publics, en vertu du phénomène classique de « file d'attente » pour les pouvoirs publics en difficulté, le ciblage des mesures de la politique de l'emploi a été renforcé en direction des publics handicapés, ce qui a permis une baisse de 12 % des chômeurs de longue durée. 107 000 personnes handicapées ont accédé à un emploi en milieu ordinaire de travail en 2000 (+ 9 % en un an). Les placements réalisés par le réseau spécialisé de placement Cap Emploi ont continué à s'accroître : plus de 42 000 placements en 2000 (contre 35 000 en 1999). Ces résultats quantitatifs s'accompagnent, au plan qualitatif, d'une confirmation de l'évolution dans les modes de placement constatée dès 1997. En effet, la recherche d'un placement en milieu ordinaire de travail avec un contrat de travail durable continue de profiter avant tout aux contrats à durée indéterminée, dont la part s'élève en 2000 à 46 %, suivis des contrats à durée déterminée de plus de douze mois (28 %) et des contrats à durée déterminée de moins de douze mois (26 %). Plus de 190 000 demandeurs d'emploi travailleurs handicapés ont bénéficié depuis janvier 1999 du « service personnalisé pour un nouveau départ ». Dans le cadre du programme d'action personnalisée pour un nouveau départ, la convention conclue entre l'ANPE et l'AGEFIPH prévoit la prise en charge, par le réseau Cap Emploi, de 20 000 personnes en 2001, 60 000 en 2002 et à nouveau en 2003.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 61396

**Rubrique** : Handicapés

**Ministère interrogé** : emploi et solidarité

**Ministère attributaire** : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 21 mai 2001, page 2920

**Réponse publiée le** : 14 janvier 2002, page 193